



« Levons Notre Regard » – Par Rav Moché Mergui, Roch Hayéchiva

A la Sortie d'Egypte, après la Traversée de la mer, et à la veille de la Révélation divine sur le Mont *Sinaï*, *Amalek* attaque lâchement par surprise *Israël*.

Lors du combat *Amalek/Israël*, *Moshé Rabbénou* monte sur la colline et lève ses mains vers le ciel. *Amalek* représente la force du mal, dont l'objectif est de démoraliser les enfants d'*Israël* avant qu'ils reçoivent la *Torah*, comme il est dit (*Chémot* 17-9) : « *Amalek vint et attaqua Israël à Réfidim* ». Les mot *Réfidim* est composé de *Rafou-Yadaïm*, signifiant qu'il y eut un relâchement dans les mains des *Béné Israël* pour recevoir la *Torah*. Le remède était donc de **se ressaisir** en regardant les mains de *Moshé Rabbénou*, qui indiquaient aux *Béné Israël* de **lever leur regard vers Hachem**, comme il est dit : « *et les mains de Moché étaient EMOUNA*. »

Quarante ans plus tard, les serpents veinimeux attaquent violemment les *Béné Israël* qui font preuve d'une terrible ingratitude, comme il est dit (*Parachat H'oukat* 21-6) : « *Notre âme est dégoûtée de ce pain misérable -la Manne* ». *Hachem* envoie des serpents brûlants qui les tuent par leur morsure venimeuse. *Hachem* donne alors le remède à *Moshé Rabbénou*, en lui disant (*Parachat H'oukat* 21-8) : « *Fais-toi*

même un serpent et place-le en haut d'une perche, quiconque aura été mordu qu'il le regarde et il vivra. »

Le serpent placé en haut de la perche a pour but de dire aux enfants d'*Israël* : **Levez votre regard vers Hachem !**

A travers ces serpents qui nous mordent aujourd'hui, nous devons apprendre à lever notre regard vers Hachem, notre Bienfaiteur.

Sachons ainsi **lever notre regard vers Hachem** quand le Corona-Covid 19, ce virus invisible, nous brûle et nous tue. Il faut nous remettre en question, et nous renforcer dans la EMOUNA. Le chiffre 19 correspond aux 19 Bénédictions de la *Amida*. **Nous devons nous améliorer, nous ressaisir pour vaincre notre relâchement et réciter avec plus de Kavana les 19 Bénédictions de la Amida.**

Notre regard ne doit pas s'arrêter en voyant « le serpent » *Amalek*, le Covid ou encore la souffrance : nous devons lever notre regard plus haut vers *HACHEM*. Alors, l'espoir et la Vie sont là, grâce à la confiance en *HACHEM*.



Réaliser les commandements de la Tora avec Joie

par Rav Immanuel Mergui

Dans le Livre de Dévarim, la parasha de Ekev ouvre avec le mot « vehaya/et ce sera ». Nous retrouvons trois fois ce mot dans la parasha :

- chap. 7 verset 12 : « et ce sera, parce que vous écouterez mes lois, vous les ferez alors D'IEU gardera l'alliance qu'IL a contractée à tes Pères ».

- chap. 8 verset 19 : « et ce sera, si tu oublies Hachem ton D'IEU, et que tu suis les cultes de l'idolâtrie, Je vous détruirais ».

- chap. 11 verset 13 : « et ce sera, si vous écoutez attentivement mes préceptes..., Je donnerais la pluie etc. ». Ce passage est bien connu puisque nous le récitons deux fois par jour dans le deuxième passage du Chémâ.

Le Or Hah'aïm Hakadosh, pour le premier et le troisième « véhaya » rappelle ce que nos Sages nous enseignent : le mot "véhaya" écrit dans la Tora note un état de joie – "ène véhaya éla lachon simh'a" (Béréchit Raba 43).

Que comportent ces deux versets de joyeux ? Ces deux versets parlent de l'accomplissement des commandements de la Tora. Expliquons. (Il faudra également faire un travail sur le deuxième verset qui parle de ceux qui oublient

D'IEU et s'éloignent de ses commandements...).

Pour répondre à cela, nous devons chercher quelle est la signification du mot « ekev » ? Littéralement ekev signifie le talon. Nous expliquons

traditionnellement que la Tora nous parle ici des mitsvot que nous foulons, que nous piétons.

Quelles sont ces mitsvot ? De quoi parle-t-on lorsque la Tora nous demande de faire attention aux mitsvot que nous piétons ? Qu'est-ce que cela veut dire « piétiner » une mitsva ? Et surtout, quel rapport avec la simh'a ?

Des mitsvot que nous piétons, ce sont des mitsvot que nous pratiquons mais nous ne les faisons pas vraiment bien, c'est-à-dire que nous faisons la mitsva mais sans simh'a ! Faire une mitsva sans simh'a c'est ne pas bien faire une mitsva ! Cela s'appelle piétiner (négliger) la mitsva.

Pourquoi est-il si important de faire la Tora avec Joie ?

Il y a plusieurs idées à cela. La simh'a est nécessaire à l'accomplissement de la Tora.

Nous ne pouvons transmettre quelque chose, aux générations futures, seulement si nous le faisons avec simh'a !

Aux Etats-Unis, après la seconde guerre mondiale,

toute une génération post shoah (issue de rescapés de la Shoah qui sont restés pratiquants à l'issue directe de la guerre) a progressivement

complètement abandonné la Tora et les mitsvot. Pourtant leurs parents ont été sauvés de la guerre et ils étaient restés pratiquants malgré leur terrible épreuve. Comment se fait-il que leurs enfants n'aient pas suivis leur chemin ?

Nous pouvons nous retrouver forcés dans une situation et la vivre en brah'a/simh'a ou la vivre en défaite et désespoir. C'est cela que l'enfant (ou tout celui qui est en face) va retenir !

Et donc même si à la sortie de la guerre ils étaient pratiquants, leur pratique était empreinte de défaite et de désespoir, ce qui a transmis à leurs enfants l'abandon de la Tora.

Une mitsva que je fais avec simh'a n'est pas la même mitsva qui est faite sans simh'a ! La simh'a n'est pas qu'une option qui anime l'accomplissement de la mitsva. La simh'a ressentie lors de la pratique d'une mitsva donne une toute autre dimension à la mitsva. Rajoutons une idée maîtresse de Rav Dessler (vol. 5) qui écrit que si je fais une mitsva sans simh'a, c'est que je ne l'ai pas

acquise, voire je n'ai même pas fait la mitsva ! Car la mitsva que je fais doit me donner un nouveau souffle « simh'atique ». Si je ne fais pas avec simh'a c'est que je n'ai pas envie de faire, je suis extérieur à l'action et je la fais pour m'en débarrasser...

Raban Gamliel enseigne (traité H'olin 87A) : celui qui vole la mitsva de l'autre devra lui payer 10 zehouvim/pièces d'or. Pourquoi ?

Quel est le problème si je « vole » la mitsva de quelqu'un ? C'est quoi « voler » la mitsva de quelqu'un ?

« Voler » la mitsva de quelqu'un c'est lorsqu'une personne s'apprête à faire une mitsva et je le devance pour la réaliser à sa place. C'est doubler l'autre dans la bonne action qu'il allait faire.

Par exemple : si quelqu'un va pour monter au Sefer Tora mais quelqu'un d'autre

le double... Dans ce cas, le premier n'a pas « perdu » son mérite car il aura au contraire la possibilité de répondre « amen » à la brah'a de celui qui va monter au Sefer Tora. Et dire amen c'est encore plus grand que faire la brah'a !

Dans tous les autres cas, quelle est l'importance que ce soit moi qui fasse la mitsva ou un autre ? Ce qui importe au final c'est que la mitsva soit faite ?

De plus, nous savons que si nous avons l'intention sincère de faire une mitsva mais qu'au final nous n'avons pas la possibilité de la faire, nous en avons quand même le salaire ! (voir traité Bérah'ot Kidouchin 40A) ?

Le H'atam Sofer explique qu'en réalité, le problème c'est que lorsque nous « volons » la réalisation de la mitsva à quelqu'un, nous lui volons la simh'a qu'il aurait eu en la faisant. Ce n'est

pas l'action de la mitsva mais c'est la joie qu'il aurait ressentie s'il l'avait faite, je lui vole sa simh'a !

La simh'a est une des conséquences des mitsvot ! Quand je vole la mitsva de quelqu'un je lui fais perdre la possibilité qu'il avait d'acquérir une dose de simh'a supplémentaire ; et, cela a un prix !! C'est un manque à gagner pour lui que je me dois dédommager. Apprécions-nous la réalisation de nos mitsvot avec ce regard ? Ressent-on un manque en terme de gain de simh'a lorsque s'échappe de nous la possibilité de réaliser une mitsva ou ressent-on un soulagement ?! On doit être tout autant malheureux de voir une mitsva qui nous échappe que ce que nous sommes heureux de voir une mitsva qui se présente à nous.



Parachat H'oukat – Balak

L'Humilité

Dans la parachat Balak la Tora cite les malédictions que Bilâm adresse à Israël qui se transforment finalement en bénédictions. Au chapitre 23 verset 19 on peut lire « D'IEU n'est pas un homme pour tromper ni le fils d'un homme pour se raviser ». Le Tiferet Chmouël (rapporté dans Alim Litroufa page 441) propose la lecture suivante : au traité Moëd Katan 16B le Talmud enseigne que celui qui fait preuve d'humilité est à même de défaire les décrets divins ! On lira alors notre verset de la sorte "celui qui n'est pas un homme" c'est-à-dire celui qui est humble, déclenchera que "D'IEU se ravisera de ses décrets" !

La profondeur de cette idée veut que les décrets divins se déversent chez l'homme en fonction du taux d'orgueil dont l'homme fait preuve. Par conséquent lorsque l'homme est animé d'humilité il voit les décrets divins s'évaporer ! L'humilité est un immense programme auquel il convient d'en goûter les saveurs. Le programme de la modestie comporte notamment le fait de connaître sa juste place sans empiéter sur celle de l'autre. Cela touche tous les domaines de la vie, familiale, communautaire, sociale etc. Les problèmes, et donc les décrets divins, commencent là où l'homme n'est pas là où ils devraient se trouver...

les Mères d'Israël

Rachi explique le sens de la vache rousse "para adouma" décrite en début de Parachat H'oukat : que la mère vienne nettoyer la saleté de son enfant ! Les Enfants d'Israël ont commis la faute du veau d'or, il en va de soi que ça soit la mère qui s'occupe de la malpropreté de son enfant ! Tout d'abord nous apprenons de ce commentaire un point majeur, s'exclame Rav Wallah' (Maâyan Hachavouâ page 390), la responsabilité de l'éducation de l'enfant qui incombe à la mère. Je ne sais pas pourquoi on culpabilise davantage la mère plus que le père ? Surtout que le Michna Béroura (343) note que l'éducation incombe plus au père qu'à la mère ? De certains même qui soutiennent que le devoir d'éducation incombe au père et non à la mère ? Peut-être que la mère éduque spontanément l'enfant alors que le père a besoin d'un commandement pour le lui rappeler. Mais attention, comme le note notre Grand Maître Rav Chlomo Wolbe ztsal (Semer et Construire dans l'éducation) le devoir des parents envers les enfants n'est pas quelque chose de inné, on n'éduque pas tel qu'on le conçoit, on a besoin d'apprendre l'éducation... C'est sans doute le tandem père/mère si nécessaire dans le domaine éducatif. C'est un sujet immense, c'est l'histoire du monde. A travers la faute du veau d'or il y a quelque chose qui s'est abîmé dans ce domaine si sensible, et la Tora à travers la vache rousse vient rappeler aux mères d'Israël leur rôle si noble dans ce domaine.

l'Entourage

Au chapitre 20 verset 23 la Tora nous parle de la mort de Aharon, cependant elle précise un détail qui paraît anodin : cela s'est passé à la frontière de la terre de Edom ! Pourquoi cette information ? Rachi note un point incroyable : étant donné que les Enfants d'Israël s'approchaient de Edom, descendant de Esav, ils vont être influencés et abîmer leur comportement, c'est ceci qui a causé la mort de Aharon ! N'est-ce pas surprenant ?! Les Enfants d'Israël sont la cause de la mort de Aharon ! De quelle manière ? En subissant quelque peu l'influence de Esav. Et ça va plus loin, rappelle Rav Sheinerman au nom de Rabi Yehezkel Lewinstein ztsal (Ohel Moché page 700) : non seulement la Tora ne dit pas que les Enfants d'Israël ont commis une quelconque faute à cet instant, mais plus encore ils se devaient de passer par Edom c'était leur parcours, toutefois ils ont été influencé de ce peuple mauvais et de façon extrêmement subtile ils ont subi un effet négatif... La puissance et le danger de la fréquentation agit sur l'homme même à son insu. On ne peut pas se suffire d'un "je ne pouvais pas faire autrement", celui auprès de qui tu t'assois a une étendue sur ta personne et tu ne seras jamais assez fort pour t'en préserver. Cela me rappelle ce qu'écrit le Rambam Déote chapitre 6 : l'homme dans son naturel subi l'inspire de son entourage...

Horaires Chabat Kodech Nice 5780/2020

vendredi 3 juillet-11 tamouz

entrée de Chabat 20h15

**pour les Séfaradim réciter la bénédiction
de l'allumage AVANT d'allumer**

samedi 4 juillet-12 tamouz

réciter le chémâ avant 8h59

sortie de Chabat 22h09

Rabénou Tam 22h47

La Yéchiva souhaite un grand

Mazal Tov à

Rav Menah'em et Brah'a Altabé

à l'occasion de la Bar Mitsva de leur fils

Lévi-Itsh'ak

rendez-vous sur

**www.cejnice.com retrouvez parmi les thèmes
19 cours sur la Amida, 55 cours sur la Confiance
en D'IEU, 31 cours sur l'aventure du soi,
48 cours sur la Vérité**

Bénéficiez du mérite de la diffusion de la Tora envoyez vos dons à

Cej 31 avenue henri barbusse 06100 Nice

ou sur www.cejnice.com ou cejjeunes.com - sécurisé Paypal